REGLEMENT PARTICULIER 2016

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016
MONTEE IMPOSSIBLE

Organisateur

N° d'épreuve FFM	415
Moto-Club	Croix Borsat
N° d'affiliation	0473
Date	01 / 02 octobre
Lieu	la Croix Borsat
Organisateur technique	mr ROCHE Paul Champaillard
Adresse	LAMURE sur AZERGUES
E-mail	rochepaulxborsat@orange.fr
Téléphone	04 74 03 09 69

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CHALLAMEL Jean Claude	Licence : 003604
Président du Jury ou Arbitre*	GONTIER Gilbert	Licence : 011811
Membre du Jury	DESPLACES Jean Yves	Licence : 008632
Membre du Jury	BERNARD Michel	Licence : 003604
Commissaire technique responsable	SCHICKEL Jean Marc	Licence :
Responsable du chronométrage	DEREPIERRE Maud	Licence :

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Prototype

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➲ Féminines (si plus de 7 pilotes)

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	150 €	6ème	60 €	11ème	20 €	16ème	20 €	21ème	20 €
2ème	125 €	7ème	50 €	12ème	20 €	17ème	20 €	22ème	20 €
3ème	100 €	8ème	40 €	13ème	20 €	18ème	20 €	23ème	20 €
4ème	80 €	9ème	30 €	14ème	20 €	19ème	20 €	24ème	20 €
5ème	70 €	10ème	20 €	15ème	20 €	20ème	20 €	25ème	20 €

Aucune indemnité financière supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être sollicitée par le coureur.

CHAMPIONNAT DE FRANCE
ROUTE
MONTE-IN-PESHT

Article 4 | Contrôles Administratifs et techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **CHAMBOST Marc**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **VILLEFRANCHE / GLEIZE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30**

Article 7 | Le site pratique

Accès :

Nom du site ..... **Croix Borsat**

Adresse ..... **69870 LAMURE SUR AZERGUES**

Caractéristiques :

Longueur du parcours ..... **193 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Nombre d'OCP* **12**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date : 23 AOUT 2016	Date : 24/08/16
		Numéro : 16/0889
Président du Moto Club **Croix Borsat** 69870 LAMURE / AZERGUES	LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE - ALPES 18 Chemin de la Berne 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél. 04 75 55 22 50	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09

REGLEMENT PARTICULIER

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 415
Moto-Club..... La Croix Borsat
N° d'affiliation..... 0473
Lieu..... La Croix borsat

Date ---------- 01 / 02 / 10 / 2016

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
samedi	1/10			
		Contrôles administratifs	Toutes	3h00
17h00	20h00	**Contrôles techniques**	Toutes	3h00
dimanc	2/10			
6h45	7h30	**Contrôles administratifs**	Toutes	15mn
6h45	7h30	**Contrôles techniques**	Toutes	15mn
8h00	10h00	**Essais Libres**	Toutes	2h00
10h00	12h00	**Montée 1**	Toutes	2h00
		Repas		
13h30	14h45	**Montée 2**	Toutes 40 pilotes	1h15
14h45	16h00	**Montée 3**	Toutes 40 pilotes	1h15
16h00	16h15	**Pause**	Toutes 40 pilotes	0h15
16h15	17h30	**Finale**	Toutes 40 pilotes	1h15
17h30	18h30	**Remise des Prix**		

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

8